

CORODIS COMMISSION
ROMANDE
DE DIFFUSION
DES SPECTACLES

RAPPORT
D'ACTIVITE
2015

SOMMAIRE

EDITO.....	5
I. PRÉSENTATION DE LA CORODIS.....	6
1. MISSION	6
2. ACTIVITÉS	6
3. FINANCEMENT	7
II. ORGANES DE L'ASSOCIATION.....	8
1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	8
2. LE COMITÉ.....	8
3. L'ADMINISTRATION	9
4. LES COMMISSIONS.....	10
III. CIRCULATION DE L'INFORMATION ET MISE EN RESEAU.....	11
1. LA RENCONTRE « PROGRAMMATION »	11
2. LE PARTAGE D'INFORMATION.....	11
3. LES SALONS D'ARTISTES POOL UTR CORODIS	12
4. LA COLLABORATION INTER-RESEAUX.....	12
5. LE FONDS DE PROMOTION RESEAUX.....	13
IV. PROMOTION.....	14
1. PLATEAUX.CH	14
2. SELECTION SUISSE EN AVIGNON.....	15
3. LE SOUTIEN SSA A LA PROMOTION INTERNATIONALE DES SPECTACLES D'AUTEURS SOCIETAIRES	17
V. ATTRIBUTION DES SOUTIENS AUX TOURNÉES	18
1. FONDS POUR COMPAGNIES ÉMERGENTES.....	18
2. FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMÉES ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS - LOTERIE ROMANDE	19
VI. EVALUATION DES REGLEMENTS 2013	20
1. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS : CE QUI A CHANGÉ	20
2. ÉVOLUTION DES FONDS DE SOUTIEN AUX TOURNÉES	21
3. ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS ET DU LEXIQUE	21
VII. CONCLUSION	23
VIII. ANNEXES.....	24
IX. COMPTES 2015.....	25
X. SOUTIENS ACCORDÉS AUX PRODUCTEURS.....	27
XI. EVALUATION DES RÈGLEMENTS 2013 & EVOLUTION DES FONDS DE SOUTIEN AUX TOURNÉES	29

EDITO

L'HORIZON VU DU PONT

Pour progresser dans l'accomplissement de sa mission, la CORODIS a besoin de trois éléments essentiels : des objectifs clairs, des moyens appropriés et des forces vives. Les membres de la CORODIS déterminent le cap et contribuent à fournir les ressources. Les commissions, le comité et le secrétariat constituent l'équipage.

Depuis quelques années, la CORODIS navigue toutes voiles dehors. Elle a fait la preuve de ses facultés d'adaptation et d'évolution dans le déploiement de sa mission de soutien à la promotion et à la diffusion des spectacles romands. Pour agir avec davantage d'ambition et d'efficacité, elle a développé de nouveaux outils comme le fonds de promotion réseaux ou le site Plateaux.ch. Elle a augmenté les moyens de ses fonds de soutien aux tournées, renforcé sa collaboration avec Pro Helvetia et consolidé ses liens avec la Société Suisse des Auteurs (SSA) ainsi qu'avec les réseaux de programmeurs en Suisse et à l'étranger.

A la fin du printemps 2015, un nouveau défi, de taille, est venu s'ajouter à ces activités. En effet, sous l'impulsion d'un fort vent portant insufflé par l'assemblée générale, une destination supplémentaire a été inscrite sur la feuille de route : Avignon et son festival de tous les superlatifs. Fin 2015, un comité de pilotage ad hoc a nommé un capitaine pour ce nouveau projet avant de remettre le gouvernail à une association constituée de la CORODIS et de la Fondation Pro Helvetia.

Fin 2015, des contacts ont été établis par le comité avec des représentants de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) de la Loterie Romande pour valider la constitution d'un « fonds unique », résultant de la fusion du fonds dédié aux compagnies émergentes avec celui destiné aux producteurs confirmés. En effet, jusqu'ici, les montants de ce second fonds n'entraient pas dans la comptabilité de la CORODIS. Cette dernière adressait une liste des bénéficiaires au secrétariat de la CPOR qui effectuait les paiements. La centralisation de la gestion des soutiens à la CORODIS permettra, dès l'année 2016, d'apporter une meilleure réponse aux fluctuations des demandes.

Enfin, pour les travaux aux longs cours, on se souviendra que la CORODIS avait revu les règlements de ses deux fonds en 2012. Elle les a évalués en 2015. Un rapport détaillé se trouve en annexe du présent document.

Tout en naviguant à belle allure, la CORODIS a, en quelque sorte, rénové sa salle des machines. Elle a maintenant besoin de carburant pour naviguer avec plus d'assurance et pour voyager plus loin. Elle doit adapter ses ressources à ses ambitions pour rester un partenaire fiable et permettre à sa précieuse cargaison, la création théâtrale et chorégraphique romande, d'arriver à bon port.

Le comité

I. PRÉSENTATION DE LA CORODIS

1. MISSION

Créée en 1993, la CORODIS est une association à but non lucratif fondée par des représentants du théâtre, de la danse, par des artistes, des responsables culturels cantonaux et communaux et avec le soutien de la Fondation Pro Helvetia.

La CORODIS a pour objectif de permettre aux productions théâtrales et chorégraphiques professionnelles romandes d'atteindre une pleine maturité artistique et une exploitation optimale en favorisant l'augmentation du nombre de représentations. Elle œuvre à faciliter la diffusion et la promotion des spectacles en Suisse romande, en Suisse et à l'étranger. Elle articule son action selon trois axes :

- la circulation de l'information et la mise en réseau
- la promotion des spectacles
- le soutien financier aux tournées

2. ACTIVITÉS

LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ET LA MISE EN RÉSEAU

La CORODIS tend à faciliter la rencontre entre artistes et programmeurs pour stimuler de nouvelles collaborations. Elle favorise la circulation de l'information sur le territoire romand et œuvre à créer des passerelles vers de nouveaux réseaux de diffusion en Suisse ou à l'étranger.

Les outils qu'elle a créés à cette fin se déploient dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Pool de théâtres romands et l'Union des théâtres romands. Ils visent à permettre aux compagnies romandes de produire leurs spectacles dans de meilleures conditions et à augmenter le nombre de représentations. En effet, cette collaboration favorise les préachats et coproductions, le partenariat entre structures, la circulation des spectacles dans les différentes régions romandes et la promotion d'artistes en dehors du territoire.

LA PROMOTION DES SPECTACLES

La CORODIS apporte son soutien aux producteurs romands dans leurs démarches de diffusion. À ce titre, elle gère PLATEAUX.CH, site internet de promotion des spectacles romands en tournée. Elle accorde des aides financières, via le Fonds Promotion réseaux, aux producteurs qui ont l'opportunité de présenter leur travail dans des plateformes de diffusion en Suisse et à l'étranger.

En 2015, la CORODIS a lancé le projet *Sélection suisse en Avignon* en partenariat avec Pro Helvetia. Cette initiative offrira une visibilité exceptionnelle ainsi qu'un accompagnement professionnel à une sélection de spectacles suisses dans le plus grand festival d'arts vivants européen.

La CORODIS contribue par ailleurs à soutenir la promotion internationale de spectacles romands par l'intermédiaire du *Soutien SSA à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires*. Elle est en charge de la gestion de ce fonds et de l'attribution des soutiens qui sont intégralement financés par la Société Suisse des Auteurs (SSA).

LE SOUTIEN FINANCIER AUX TOURNÉES

La CORODIS soutient la diffusion des spectacles dans le prolongement de leur création et lors de reprises en tournée. Les aides financières sont attribuées par des commissions qui établissent une appréciation de la qualité des spectacles et des dossiers de requête.

Pour cela, la CORODIS dispose de deux fonds :

- un fonds pour compagnies émergentes (avec visionnement des spectacles) ;
- un fonds pour compagnies confirmées et producteurs institutionnels en partenariat avec la Loterie Romande (sans visionnement des spectacles).

3. FINANCEMENT

En 2015, pour ses activités courantes la CORODIS a été soutenue financièrement par :

- Les Cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud
- Les Villes de Bienne, Bulle, Carouge, Delémont, Fribourg, l'agglomération de Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Martigny, Meyrin, Monthey, Morges, Neuchâtel, Nyon, Renens, Sierre, Sion, Vevey et Yverdon-les-Bains.
- La Loterie Romande

En 2015, PLATEAUX.CH a été financé par la Loterie romande, le Pool de théâtres romands, l'Union des théâtres romands et la CORODIS.

II. ORGANES DE L'ASSOCIATION

1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de la CORODIS sont les collectivités publiques subventionnantes et les trois associations fondatrices.

LES CANTONS	LES VILLES	LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
Canton de Berne	Ville de Bulle	Danse Suisse
Canton de Fribourg	Ville de Bienne	Le Pool de Théâtres romands
Canton de Genève	Ville de Carouge	L'Union des Théâtres Romands
Canton du Jura	Ville de Delémont	
Canton de Neuchâtel	L'agglomération de Fribourg	
Canton du Valais	Ville de Fribourg	
Canton de Vaud	Ville de Genève	
	Ville de La Chaux-de-Fonds	
	Ville de Lausanne	
	Ville de Martigny	
	Commune de Meyrin	
	Ville de Monthey	
	Ville de Morges	
	Ville de Neuchâtel	
	Ville de Nyon	
	Ville de Renens	
	Ville de Sierre	
	Ville de Sion	
	Ville de Vevey	
	Ville d'Yverdon-les-Bains	

2. LE COMITÉ

Le comité de la CORODIS est composé de :

- Mme Zsuzsanna Béri, Présidente (Canton de Neuchâtel) depuis le 06.06.2014
- M. Jean-Marc Voisard, (canton du Jura)
- Mme Gaëlle Métrailler, (ville de Sion) jusqu'au 19.06.2015
- Mme Natacha Roos, (ville de Fribourg) depuis le 19.06.2015
- M. Raphaël Kümmer, (ville d'Yverdon-les-Bains)
- M. Antonio Bühler, (représentant de l'Association Danse Suisse)
- M. Eric Lavanchy, trésorier (représentant de l'Union des Théâtres Romands)
- Mme Dominique Hauser, (représentante du Pool de Théâtres Romands)

LES TÂCHES DU COMITÉ

En 2015, en supplément de ses tâches usuelles, le comité s'est fortement impliqué dans l'élaboration du projet Sélection suisse en Avignon, développé en partenariat avec Pro Helvetia.

Il a également entrepris des démarches auprès de la Conférence des Présidents des Organes de répartition (CPOR) de la Loterie Romande pour évaluer la pertinence de la constitution d'un fonds unique de soutien aux tournées.

Il s'est réuni les 2 février, 3 mars, 5 mai, 19 juin, 15 septembre et 27 octobre. En plus de cela, un « bureau » composé de la présidente, du trésorier et de la secrétaire générale s'est réuni le 18 mai.

Le comité a assumé les tâches suivantes :

- Adoption du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 06.06.2014 ;
- Examen du rapport d'activités 2014 ;
- Examen des comptes 2014 ;
- Validation du rapport d'évaluation du site PLATEAUX.CH et décision de pérenniser le site ;
- Validation du document « Promouvoir des artistes suisses en Avignon » rédigé par M. Prongué de Pro Helvetia et Karine Grasset ;
- Préparation de l'assemblée générale du 19 juin 2015 au Grütli, Genève ;
- Etablissement du budget définitif 2015 ;
- Suivi des projets en collaboration avec le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands ;
- Préparation des budgets 2016-2017 ;
- Nomination des membres des commissions ;
- Suivi et discussion autour des divers projets et activités dans le domaine culturel en Suisse romande.

3. L'ADMINISTRATION

La secrétaire générale est Madame Karine Grasset. Elle est également membre des commissions.

Madame Jeanne-Lucie Schmutz, assistante de la secrétaire générale en charge de la communication et du site PLATEAUX.CH est passée à 60% en 2015.

Le secrétariat de la CORODIS a été renforcé par une personne en programme d'emploi temporaire à 50% de mars à novembre 2015. Madame Camille Murisier a apporté une aide significative aux activités de la CORODIS.

4. LES COMMISSIONS

En 2015, les commissions étaient constituées comme suit :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DU FONDS POUR COMPAGNIES ÉMERGENTES

- Mme Daniela Agustoni-Steiner
- M. Michaël Abbet, depuis le mois de novembre 2015
- Mme Véronique Ferrero-Delacoste, jusqu'au mois de juin 2015
- Mme Anne Jenny
- M. Patrick de Rham
- Mme Karine Grasset

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DU FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMÉES ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS-LOTÉRIE ROMANDE

- Mme Véronique Ferrero-Delacoste jusqu'au mois de juillet 2015
- M. Patrick de Rahm depuis le mois de novembre 2015
- M. Raphaël Kümmer, depuis le mois de novembre 2015
- Mme Gaëlle Métrailler jusqu'au mois de juillet 2015
- M. Lorenzo Malaguerra
- M. Thierry Tordjman
- Mme Karine Grasset

III. CIRCULATION DE L'INFORMATION ET MISE EN RESEAU

Pour optimiser les conditions de production et de diffusion des spectacles la CORODIS a mis en place une succession d'évènements et d'outils qui s'animent entre les mois d'octobre et de janvier, en partenariat avec le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands.

Mise en œuvre :

- En 2015, la CORODIS a co-organisé une rencontre « programmation » entre directeurs de théâtres membres du Pool de théâtres romands et de l'Union des Théâtres romands pour échanger sur les projets de création des saisons à venir ;
- Elle a permis le partage d'information concernant des projets de création parrainés par des directeurs de théâtres romands, par l'intermédiaire de son site avec un accès intranet pour les membres du Pool et de l'UTR ;
- Elle a organisé des Salons d'artistes permettant la rencontre entre producteurs et organisateurs de spectacles dans le cadre des Journées de théâtre suisse contemporain qui ont eu lieu en Valais au mois de janvier ;
- Elle a accompagné des artistes romands dans des réseaux de programmeurs français pour leur donner la possibilité d'étendre leur territoire de diffusion ;
- Elle a soutenu le déplacement d'artistes romands qui se présentaient dans des plateformes de diffusion organisées par des réseaux de programmeurs grâce au Fonds de promotion réseaux ;
- Elle a nourri des échanges et partagé des informations avec des organismes de soutien à la diffusion suisses et étrangers comme Pro Helvetia, et L'Office national de Diffusion Artistique (ONDA) en France.

1. LA RENCONTRE « PROGRAMMATION »

Dans le courant du mois de novembre, quand les saisons (n+1) commencent à se dessiner et que les artistes ont pris contact avec les directeurs de lieux pour leur faire part de leurs projets, une rencontre est organisée entre les membres du Pool et de l'UTR.

Cette séance permet aux participants de se faire une idée de l'éventail des projets qui verront le jour la saison suivante. Elle offre un gain de temps substantiel aux directeurs de théâtres qui ne peuvent pas recevoir l'ensemble des artistes souhaitant leur parler et un espace d'échange sur les programmations envisagées pour la saison suivante.

La rencontre « programmation » a eu lieu le 10 novembre 2015 au Théâtre Kléber-Méleau de Lausanne-Renens.

2. LE PARTAGE D'INFORMATION

La CORODIS a aménagé un espace de son site avec un accès restreint sur lequel apparaissent les activités qu'elle gère en collaboration avec le Pool de théâtres romands et l'UTR.

Ces pages, dont l'accès est réservé aux membres du POOL et de l'UTR, permettent la mise en commun de dossiers de créations déposés par certains d'entre eux pour être promus auprès de leurs collègues et/ou des réseaux partenaires étrangers.

3. LES SALONS D'ARTISTES POOL UTR CORODIS

Les Salons d'artistes 2015 ont eu lieu les 22 et 23 janvier entre Brig et Sierre dans le cadre des Journées de Théâtre Suisse Contemporain qui avaient elles-mêmes pris place au sein du festival Oh ! Valais sous la coordination de Denis Alber.

Les Salons d'artistes offrent une opportunité de rencontre entre programmeurs et artistes invités à présenter leur travail et à parler de leurs projets. Cet espace d'échange permet de découvrir des univers artistiques, de stimuler des collaborations et de fluidifier les relations entre créateurs et organisateurs de spectacles.

En 2015, huit artistes sont venus parler de leur travail et présenter leur projet en cours :

- le Magnifique Théâtre - *Silencio* ;
- la Compagnie Yvan Rihs pour le moment - *Les Aventures d'Huckleberry Finn* ;
- le Collectif sur un Malentendu - *Tristesse Animal Noir* ;
- la Compagnie Face Public - *Melvin et moi* ;
- la Compagnie Jeanne Föhn - *Imaginer les lézards heureux* ;
- le Llum Théâtre - *Opéra de Quat'sous* ;
- le Think Tank Théâtre - *Cheer leaders* ;
- La dernière Compagnie Actémobazar - *Erwin Motos, Dévotion* - était parrainée par le Quintest dans le cadre d'un échange inter-réseaux.

« On parle souvent de la pile "dossiers de spectacles" sur le bureau du producteur, ces rencontres permettent de se présenter en personne, c'est très précieux. » Joan Mompert – Llum teatre

« Expérience intéressante et intense de parler ainsi d'un projet pas encore créé à un groupe de programmeurs potentiels, un défi. » Julien Schmutz – Le Magnifique Théâtre

« Les personnes présentes, avant d'être des acheteurs potentiels, m'ont surtout offert un premier regard sur la matière même du projet. » Yvan Rihs – Cie Yvan Rihs

4. LA COLLABORATION INTER-RESEAUX

La CORODIS anime depuis 2012 une collaboration entre le réseau romand et les réseaux français de programmeurs que sont : le Groupe des 20 Rhône-Alpes, le Groupe des 20 Ile-de-France et le Quint'est. Chaque année, des projets circulent entre ces réseaux dans le but de favoriser leur accès à de nouveaux territoires de diffusion.

En 2015, la collaboration inter-réseaux a pris une nouvelle forme : la *Vitrine inter-réseaux* dont les principes sont les suivants : chaque réseau organise une plateforme annuelle de diffusion à l'exemple de nos Salons d'artistes dans laquelle il réserve un espace de 2h pour accueillir la *Vitrine inter-réseaux*. Quatre spectacles y sont présentés, issus chacun de l'un des réseaux partenaires. Il s'agit de spectacles déjà créés et plébiscités par les membres du réseau originel car considérés comme ayant un véritable potentiel de diffusion.

En 2015, les spectacles romands promus ont été les suivants :

- *Une femme au soleil* de Perrine Valli, cie Sam Hester présenté aux Plateaux d'Ile-de-France à Rungis en décembre 2015 et aux Salons d'artistes à Yverdon-les-Bains en janvier 2016 ;
- *Les Contes abracadabrants* de la cie de l'Efrangeté présenté à Quintessence à Besançon ;
- *King Kong Théorie* de la compagnie Emilie Charriot présenté à la Route des 20 Rhône-Alpes-

Auvergne à Oullins en janvier 2016.

Ces spectacles ont été sélectionnés par une commission POOL, UTR, CORODIS composée comme suit :

POOL S. Kuster (Arsenic), M. Debettaz (Spectacle français Bienne), S. Mayor (Echandole), R. Riccaboni (Th. Du Loup) ; C-L Hirsig (Grütli) ;
UTR C. Barneaud (Vidy), Anne Bisang (TPR), E. Lavanchy (UTR) ;
CORODIS K. Grasset.

5. LE FONDS DE PROMOTION RESEAUX

Le Fonds de promotion réseaux, actif depuis 2014, soutient les producteurs suisses romands qui sont invités par des réseaux de programmeurs à présenter des projets de création, des maquettes, des extraits de spectacle, voire des spectacles dans leur intégralité dans le cadre de plateformes de diffusion. Il permet à ces artistes d'être défrayés lors de leurs déplacements et de percevoir un montant forfaitaire lorsque les équipes sont mobilisées pour la préparation de maquettes par exemple.

Ce fonds complète le dispositif général de la CORODIS visant à mettre en réseau et promouvoir les artistes romands pour étendre leurs possibilités de diffusion.

En 2015, le Fonds de promotion réseaux a soutenu 6 compagnies pour un montant total de Fr 17'288.30 sur les 18'739.30 demandés. Toutes les demandes reçues étaient admissibles et toutes ont reçu un soutien.

- *Foyer moderne ! Guide pratique*, Cie FRAKT' – présenté sous forme d'extrait à la Bourse aux spectacles de Thouné ;
- *Tschägg*, association Brocoliwald, - présentation d'un extrait à (re)connaissance plateforme internationale de danse à Grenoble ;
- *Cheerleaders*, Think Tank Théâtre – présentation d'une maquette aux Salons d'artistes romands à Sierre ;
- *Tristesse animal noir*, Collectif Sur un malentendu - présentation d'une maquette aux Salons d'artistes romands à Sierre ;
- *Contes abracadabrants*, L'Efrangeté – présentation orale à Quintessence, Bezançon dans le cadre de la Vitrine Inter-réseaux.
- *Une femme au soleil*, association Sam Hester – Perrine Valli – présentation orale aux Plateaux d'Ile de France dans le cadre de la Vitrine Inter-réseaux.

« Les plateformes aident beaucoup à approfondir les liens. J'en ai profité pour inviter personnellement certains professionnels. La pièce a été programmée à Château-Rouge Annemasse et à la Sélection suisse en Avignon suite à ces plateformes ». Perrine Valli – Ass. Sam Hester.

IV. PROMOTION

1. PLATEAUX.CH

PLATEAUX.CH est le site web de promotion des spectacles professionnels d'arts vivants suisses romands au service des producteurs et à destination des programmeurs. Cet outil commun, sur lequel coexiste un grand nombre de spectacles augmente la visibilité de chacun et multiplie leur audience.

L'objectif de PLATEAUX.CH est de :

- Promouvoir les spectacles romands dans les domaines de la danse, du théâtre et de la performance auprès des programmeurs suisses et étrangers ;
- Augmenter la visibilité des productions romandes ;
- Inciter les programmeurs à venir voir les spectacles. PLATEAUX.CH propose la prise en charge d'une nuit d'hôtel lors d'un déplacement en Suisse romande, financée par Pro Helvetia.

EVALUATION

En 2015 et après 3 années complètes de fonctionnement, PLATEAUX.CH a fait l'objet d'une évaluation, réalisée par Jeanne-Lucie Schmutz. Il en est ressorti que depuis sa mise en ligne en octobre 2011, la fréquentation du site, le nombre d'abonnés à la newsletter et le nombre de spectacles inscrits sont en constante augmentation. PLATEAUX.CH pénètre progressivement les habitudes des professionnels et est désormais largement utilisé outre-frontière (34.32% des visites en 2014 provenaient de pays étrangers).

PLATEAUX.CH offre une manne d'informations à jour et sans cesse renouvelées aux programmeurs, aux producteurs, aux associations professionnelles, aux collectivités publiques et au grand public. Les informations sont relayées et leur promotion fait l'objet de collaborations interprofessionnelles fertiles.

Le site est utilisé par :

- les producteurs, dans le but de promouvoir leur travail, de suivre l'actualité de leurs semblables, et dans un but de prospection ;
- les programmeurs, dans le but d'optimiser leurs déplacements, de suivre le travail des producteurs et d'avoir une vue d'ensemble sur la programmation des spectacles romands.

Le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands s'étaient engagés à financer le site pendant 3 ans. Ils ont annoncé leur retrait du financement pour la fin 2015. Chacune des associations versait jusqu'alors CHF 5'000.- par année.

L'UTR reconnaît la valeur du site pour les producteurs indépendants, mais ses membres ont la possibilité de bâtir des réseaux personnalisés sans l'aide de PLATEAUX.CH. Il leur arrive toutefois de recourir au site pour obtenir le financement des nuits d'hôtels des programmeurs qu'ils invitent à voir leurs créations.

Les membres du Pool quant à eux cherchent le moyen d'assurer leur visibilité, or PLATEAUX.CH assure principalement celle des spectacles et des théâtres. Il n'informe pas sur l'intégralité de la programmation des lieux d'accueils romands.

En 2014, la CORODIS a soutenu 98 spectacles de 71 producteurs. Il a été systématiquement demandé à chaque bénéficiaire d'un soutien de la CORODIS d'inscrire son spectacle sur PLATEAUX.CH. La CORODIS a systématiquement communiqué sur ces spectacles auprès des milieux professionnels suisses et réseaux amis. Toutefois, la production professionnelle romande est beaucoup plus large et PLATEAUX.CH est le relai de cette multitude : en 2014, le site a publié quelques 400 spectacles de 195 producteurs.

PÉRENNISATION

Lors de sa séance du 05 mai 2015, le comité de la CORODIS a pris la décision de pérenniser PLATEAUX.CH le considérant comme une valeur ajoutée de la CORODIS dans la mise en œuvre de sa mission.

Son financement sera donc supporté désormais par la CORODIS et la Loterie Romande pour un coût total annuel situé entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.-.

Le maintien de la plateforme implique toutefois des développements réguliers et des investissements ponctuellement plus importants. Si le site PLATEAUX.CH prouve son utilité et son efficacité auprès de ses utilisateurs, quelques évolutions lui permettraient de devenir un outil vraiment incisif d'une part, et pleinement au service des producteurs suisses romands d'autre part. Les évolutions souhaitées sont les suivantes :

- Abandon des repérages. Cette idée louable s'est révélée impossible à mettre en œuvre ;
- Ciblage des contenus dans l'objectif d'être encore plus pertinent à travers une communication individualisée ;
- Amélioration de l'interface de saisie pour faciliter le travail des producteurs qui se heurtent à un système compliqué et peu convivial à l'heure actuelle ;
- Mise en place d'une base de données partagée avec la CORODIS (et éventuellement avec Pro Helvetia à moyen terme) pour éviter aux producteurs d'avoir à saisir les mêmes informations à plusieurs endroits et sous plusieurs formes. Cela permettra également à la CORODIS d'exploiter l'ensemble des informations pour en tirer des observations sur l'état de la diffusion des producteurs romands ;
- Adaptation de l'apparence du site aux supports sur lesquels il est consulté comme les smartphones ou les tablettes (responsive design).

2. SELECTION SUISSE EN AVIGNON

Suite à l'assemblée générale 2014 de la CORODIS, Myriam Prongué et Karine Grasset ont entrepris une consultation de différents représentants du milieu professionnel suisse romand. Elles ont mené des entretiens avec des producteurs indépendants, rencontré les membres du POOL, la secrétaire générale du Syndicat Suisse Romand du Spectacle. Elles ont sollicité le point de vue des membres de l'UTR ainsi que du comité de Danse Suisse. Ceci pris en compte, elles ont rédigé un document développant le projet de promotion de spectacles en Suisse en Avignon selon l'hypothèse consistant à intégrer la programmation de plusieurs théâtres reconnus et fréquentés par les professionnels.

Ce document a été transmis aux membres de la CORODIS et aux instances dirigeantes de Pro Helvetia en mai 2015.

DÉCISION DE LA CORODIS

Lors de son assemblée générale du 16 juin 2015, les membres de la CORODIS ont décidé de réaliser le projet Sélection suisse en Avignon, choisissant l'option d'un ancrage du projet auprès de la CORODIS. Ils ont également décidé de baisser la part du financement par la CORODIS à CHF 230'000 (2016 : CHF 70'000, 2017 : CHF 80'000, 2018 : CHF 80'000), et d'augmenter l'appui ad hoc des villes et des cantons.

A l'issue de cette assemblée fut créé un comité de pilotage composé de Yann Riou, Aline Delacrétaç, Jacques Cordonier, Karine Grasset, Felizitas Ammann et Myriam Prongué et chargé de mettre en œuvre le projet.

DÉCISION PRO HELVETIA

Suivant la recommandation de la direction, le Conseil de Fondation de Pro Helvetia a décidé de réaliser le projet *Sélection suisse en Avignon*, lors de sa séance du 24 septembre 2015. Il a fixé la contribution de Pro Helvetia à CHF 310'000.- (2016 : CHF 90'000.-, 2017 : CHF 110'000.-, 2018 : CHF 110'000.-) pour la période 2016-2018. Toutefois, la direction s'est prononcée pour la création d'une association, afin de structurer la collaboration entre les deux institutions partenaires, de donner un cadre à la prise de décision et de régler les responsabilités y compris financières.

COMMUNICATION

Le 27 septembre 2015, Pro Helvetia et la CORODIS ont sorti conjointement un communiqué de presse sur le projet de Sélection suisse en Avignon. L'offre d'emploi pour la direction du projet ainsi que le cahier des charges correspondant, la description du projet et l'appel à projet sont publiés le même jour sur le site de la CORODIS.

FINANCEMENT

Grâce à l'engagement de la Fondation Ernst Göhner (2016 : CHF 40'000, 2017: CHF 50'000, 2018: CHF 50'000) et de la Société Suisse des Auteurs (2016: CHF 20'000, 2017: CHF 25'000, 2018: CHF 25'000), la Sélection suisse en Avignon part avec une base financière solide. L'appui ad hoc qui doit être apporté par les Villes et/ou Cantons d'où viennent les productions sélectionnées n'est pas négligeable (particulièrement en Suisse alémanique où la charge financière n'est pas allégée par la CORODIS), mais le caractère ponctuel de la sélection, la chance et la reconnaissance qu'elle représente sont de bons arguments.

FORME JURIDIQUE

Comme la création d'une association porteuse du projet contredisait la décision prise par l'AG 2015 de la CORODIS, cette modification a fait l'objet d'une consultation par voie circulaire des membres de la CORODIS le 5 novembre. La constitution de l'association, recommandée par le comité de pilotage du projet et par le comité de la CORODIS, a été acceptée à 26 voix et 3 abstentions sur 29 voix exprimées.

CHOIX DE LA DIRECTION

Fin octobre, le comité de pilotage a examiné les 43 dossiers de candidature reçus et choisi d'inviter six personnes à un premier entretien puis deux à un second. Laurence Perez, résidant à Marseille, est proposée par le comité de pilotage et nommée par la direction de Pro Helvetia et la présidence de la CORODIS. Laurence Perez a convaincu par son talent de communication, sa connaissance des réseaux de diffusion français et son expérience approfondie du Festival d'Avignon In et Off. La nomination a été rendue publique dès la signature du contrat le 12 décembre 2015. En attendant la création de l'association Sélection suisse en Avignon, c'est la CORODIS qui a pris Laurence Perez sous contrat.

3. LE SOUTIEN SSA A LA PROMOTION INTERNATIONALE DES SPECTACLES D'AUTEURS SOCIÉTAIRES

Le Fonds culturel de la SSA soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger dont l'auteur (les auteurs) est (sont) sociétaire(s) de la SSA. Le Fonds culturel met à disposition une somme globale de CHF 35'000.- pour la saison 2014-15 (1er août 2014 – 31 juillet 2015). Il peut contribuer aux frais et charges liés à la promotion à l'étranger jusqu'à concurrence de CHF 8'000.- par spectacle. L'octroi d'un soutien SSA ne peut advenir que dans le cadre d'une tournée soutenue par la CORODIS et qui doit pouvoir justifier d'un effort de promotion exceptionnel.

Les décisions d'attribution des soutiens SSA ainsi que leurs montants appartiennent aux commissions de la CORODIS. En 2015, seul un soutien a été accordé pour un montant de **Fr 8'000.-**.

- *Rater, mollir et narguer la faucheuse*, Cie Frédéric Recrosio, pour sa présence au Off d'Avignon en juillet 2015.

V. ATTRIBUTION DES SOUTIENS AUX TOURNÉES

1. FONDS POUR COMPAGNIES ÉMERGENTES

Le Fonds pour compagnies émergentes a vécu sa troisième année depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Pour être admissible, un spectacle doit tourner dans deux lieux au minimum à l'exclusion de celui de la création. Ces deux lieux doivent s'engager artistiquement (programmation) et financièrement

(Cession, préachat, coproduction). Un spectacle joué dans un seul lieu peut toutefois être admis s'il s'agit d'une manifestation offrant à la compagnie une visibilité exceptionnelle. Le caractère exceptionnel de la manifestation est laissé à la seule appréciation de la commission 1.

Chargée d'attribuer des soutiens, la commission du fonds pour compagnies émergentes voit les spectacles avant de traiter les requêtes. Composée de professionnels du spectacle issus de différents cantons de Suisse romande, elle établit une appréciation artistique des productions, elle évalue le professionnalisme de la compagnie et les conditions offertes par les lieux de tournée.

ACTIVITÉ DU FONDS

La commission du fonds pour compagnies émergentes s'est réunie 3 fois pour examiner les dossiers et décider de l'octroi des soutiens (26 mars, 11 juin, 13 novembre). La CORODIS a reçu 44 demandes de soutien en 2015, **34** d'entre-elles étaient admissibles et ont été présentées en commission. **Vingt-trois requêtes ont reçu un soutien financier.**

La somme des demandes admissibles s'élevait à **Fr 454'354.-** (Fr 222'984.- en 2014). Le nombre de demandes était le même qu'en 2013 mais les montants demandés étaient beaucoup plus importants en revanche. La commission avait moins de la moitié du montant demandé à disposition. Elle a été contrainte d'élever son niveau d'exigence. Elle a accordé **CHF 220'500.-** (Fr 139'870.- en 2014). Les 23 requêtes soutenues ont reçu 71% des montants demandés en moyenne.

Les choix de la commission se sont appuyés sur les critères d'appréciations définis dans le règlement du Fonds :

- Le visionnement du spectacle permet d'en évaluer la qualité, d'apprécier l'originalité et la pertinence de la proposition artistique, tant sur le plan du contenu que de la forme.
- La commission évalue le professionnalisme de la compagnie, le réalisme du budget, la nécessité du soutien de la CORODIS pour la réalisation de la tournée et l'impact potentiel de la tournée sur le futur artistique de la compagnie.
- Elle prend en compte les conditions d'engagement des équipes artistiques en fonction des normes en vigueur (salaire minimum, paiement de la LPP, etc.).
- Elle prend en considération les conditions d'accueil des spectacles par les organisateurs (engagement artistique, financier et prestations offertes).

2. FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMÉES ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS - LOTERIE ROMANDE

Le Fonds pour compagnies confirmées et producteurs institutionnels CORODIS-LOTÉRIE ROMANDE a vécu sa troisième année depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Le Fonds pour compagnies confirmées et producteurs institutionnels CORODIS-LOTÉRIE ROMANDE s'adresse aux compagnies indépendantes à partir de la sixième production professionnelle et aux institutions de création.

Chargés d'attribuer les soutiens, les membres de la commission ont pour mission de favoriser les tournées au rayonnement intercantonal et/ou international ayant un impact potentiel sur l'avenir artistique et le rayonnement des producteurs. Ils prennent en considération les conditions d'accueil des spectacles, les exigences du budget et les conditions d'engagement des équipes.

ACTIVITÉ DU FONDS

En 2015, la commission s'est réunie 3 fois, le 24 mars, le 26 juin et le 18 novembre pour traiter les **66 requêtes** qui entraient dans les critères d'admissibilité. Cinquante-quatre requêtes ont reçu un soutien de la CORODIS.

Le montant total des demandes admissibles s'élevait à **Fr 1'214'107.-** (792'747.50 en 2014). La commission disposait de 650'000.- (grâce à l'augmentation bienvenue de 50'000.- accordée par la CPOR en 2015) soit 54% du montant requis par les producteurs admis en commission. La commission a été contrainte d'élever son niveau d'exigence. Les compagnies soutenues ont reçu Fr 656'200.- soit 65% des montants demandés en moyenne. La CORODIS n'a pu reporter que Fr 6'200.- du fonds « émergents » vers le fonds « confirmés » car les demandes issues des producteurs émergents ont augmenté de manière significative en 2015.

Les choix de la commission se sont appuyés sur les critères d'appréciation définis dans le règlement du Fonds :

- La commission favorise les tournées au rayonnement intercantonal et/ou international, réalisées dans des conditions professionnelles et ayant un impact potentiel sur l'avenir artistique et le rayonnement des producteurs.
- Elle prend en considération les conditions d'engagement des équipes artistiques en fonction des normes en vigueur (salaire minimum, paiement de la LPP, etc.).
- Elle porte une attention particulière aux exigences du budget et à la nécessité du soutien de la CORODIS pour la réalisation du projet de tournée.
- Elle prend en considération les conditions d'accueil des spectacles par les organisateurs (engagement artistique, financier et prestations offertes).

VI. EVALUATION DES REGLEMENTS 2013

L'intégralité de l'évaluation, assortie de propositions d'évolution figure dans les annexes du rapport d'activité. Seule une synthèse du document est rapportée ici.

1. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS : CE QUI A CHANGÉ

Avec l'entrée en vigueur des règlements 2013, la CORODIS s'est montrée plus exigeante en termes de professionnalisme. Elle demande désormais l'engagement artistique et financier de la majorité des lieux d'accueil des spectacles. En revanche, elle facilite l'accès à un soutien pour les producteurs qui présentent plusieurs spectacles de leur répertoire en tournée.

L'observation des différences entre les demandes de soutien reçues dans les trois années précédant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et les trois années la suivant a permis de faire les constats ci-après :

- La CORODIS a admis moins de demandes de soutien mais elle a soutenu davantage de spectacles et davantage de producteurs en tournée.
- On constate un important renouvellement des producteurs romands : 58 n'ont plus présenté de demandes admissibles après 2013 alors que 88 « nouveaux » producteurs, c'est-à-dire n'apparaissant pas entre 2010 et 2012, ont présenté des demandes admissibles depuis 2013.
- Le montant moyen demandé à la CORODIS par représentation ne cesse d'augmenter. Ceci témoigne des attentes toujours plus fortes des producteurs à l'endroit de la CORODIS pour le financement de leurs tournées.
- Le nombre de demandes fluctue fortement d'une année sur l'autre sans que cela ne puisse être prévisible.
- Les compagnies émergentes sont mieux soutenues en moyenne que les producteurs confirmés et institutionnels car la disparité entre les montants demandés et les moyens à disposition du Fonds est moins importante. Une mise en commun des ressources permettrait de réduire ces écarts et de répartir les moyens de manière plus juste.

La modification des règlements a créé une situation inconfortable pour les théâtres suisses romands qui ne sont pas en mesure de payer des cachets et accueillent les spectacles en échange d'un partage des recettes. Le comité s'est longuement penché sur ce problème. Il a finalement considéré qu'une fermeté à cet endroit permettrait à moyen terme d'améliorer les conditions d'accueil des spectacles dans ces lieux. Il a appuyé sa décision sur les principes suivants :

- L'objectif de la CORODIS est de favoriser le professionnalisme de la diffusion ;
- La CORODIS ne peut se permettre de compenser le manque de moyens des lieux qui ne peuvent payer des cachets pour les spectacles qu'ils accueillent. Elle n'a pas la mission de réguler le marché ni les ressources pour le faire.
- Elle souhaite encourager les lieux à payer des cachets.
- Le soutien aux lieux est de la compétence des villes et des cantons à travers leur politique culturelle.

En conclusion, l'évolution des règlements semble avoir apporté une réelle amélioration en permettant de soutenir davantage de tournées via un nombre moins important de requêtes. Elle s'est accompagnée d'une augmentation significative des moyens de soutiens passés de 640'000.- en 2010 à 876'700.- en 2015 (+37% entre 2010 et 2015). Elle témoigne enfin de la priorité accordée au professionnalisme des tournées (producteurs, organisateurs et conditions de présentations des spectacles).

L'importante fluctuation des demandes et la nécessité de parvenir à une répartition plus équitable des

ressources requièrent une plus grande souplesse dans la circulation des moyens à disposition. Le Fonds unique de soutien aux tournées apparaît comme une évolution indispensable.

L'augmentation importante des montants attendus de la CORODIS penche en faveur d'une formulation des limites de ce que peut couvrir la CORODIS dans une économie de tournée.

2. ÉVOLUTION DES FONDS DE SOUTIEN AUX TOURNÉES

L'examen des années 2013-2015 et les demandes formulées par les membres de la CORODIS lors de l'assemblée générale 2015 ont amené le comité à étudier la solution du Fonds unique. Il a donc pris contact avec la Loterie Romande pour lui proposer une évolution du partenariat dans le but d'apporter plus de souplesse dans la circulation des moyens entre les Fonds et de parvenir à un meilleur usage des moyens à disposition. La proposition s'articulait comme suit :

- Fusion des Fonds « émergents » et « confirmés » en un Fonds unique de soutien à la tournée.
- Mise en commun des ressources financières issues des membres de la CORODIS et de celles accordées par la Loterie Romande.
- Maintien de deux règlements distincts pour les émergents et les confirmés ;
- Gestion financière des soutiens intégralement assumée par la CORODIS.

Ce projet a fait l'objet de discussions avec la Loterie Romande entre la fin 2015 et le début de l'année 2016. La Conférence des Présidents des Organes de Répartition de la Loterie Romande (CPOR) a donné son accord pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement avec entrée en vigueur dès 2016 selon les principes suivants :

- La Loterie Romande verse le montant annuel octroyé pour l'aide à la tournée à la CORODIS ;
- La CORODIS traite les requêtes et décide des montants accordés ;
- Les lettres d'octroi sont signées conjointement par la Loterie Romande et la CORODIS et portent les deux logos ;
- Cette dernière verse les soutiens aux producteurs et assure le suivi des dossiers. Les 2/3 du montant accordé sont versés au moment de la décision, le solde est versé après réception des comptes et du rapport de tournée.
- La CORODIS remet un rapport annuel à la Loterie Romande précisant l'ensemble des soutiens accordés et la gestion financière du Fonds.

Le « Fonds unique de soutien aux tournées » est donc une réalité depuis mars 2016.

3. ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS ET DU LEXIQUE

Le comité juge important de garantir la stabilité des règlements tout en poursuivant la réflexion. Il entretient un dialogue avec le secrétariat général et les commissions pour se tenir au fait des difficultés rencontrées dans le traitement des requêtes. Il se propose de réfléchir aux thèmes évoqués ci-dessous pour soumettre une proposition aux membres lors de l'assemblée générale 2017.

- Emergent versus confirmé ;
- Limites des champs artistiques soutenus par la CORODIS ;

- Considération des compagnies de théâtre itinérant ;
- Traitement des requêtes multiples ;
- Engagement financier des lieux ;
- Eventuelle limitation des contributions financières de la CORODIS ;
- Mise à jour du lexique ;
- Pratiques de coproduction.

VII. CONCLUSION

En 2015 la CORODIS a accordé des soutiens financiers aux producteurs romands pour un montant total de CHF 901'988.-. L'argent attribué est issu des cotisations des membres pour CHF 243'988.-, de la Loterie Romande pour CHF 650'000.- et de la Société Suisse des Auteurs pour CHF 8'000.-.

La CORODIS a par ailleurs mis un point fort sur la promotion des artistes romands à travers les Salons d'artistes, l'intensification du partenariat avec des réseaux de diffusion français, le site Plateaux.ch et la mise en œuvre de la Sélection suisse en Avignon.

Parallèlement à ce chantier, la CORODIS a mené une évaluation des règlements 2013 des Fonds « émergents » et « confirmés ». Elle a engagé des discussions avec la Loterie romande pour suggérer la mise en commun des ressources et la constitution d'un Fonds unique de soutien aux tournées, articulé selon deux règlements distincts pour les compagnies émergentes et les producteurs confirmés et institutionnels. Cette démarche s'est conclue par un accord et l'entrée en vigueur du Fonds unique dès l'année 2016.

Le comité se propose maintenant de réfléchir à l'évolution des règlements, selon les orientations et indications des membres, et de revenir avec des propositions pour l'assemblée générale 2017. En effet, il s'agira principalement de consolider et de renforcer l'ensemble des mesures qui concourent à atteindre les buts de l'association.

Comme on peut le constater, l'action de la CORODIS s'est fortement intensifiée ces dernières années. Le comité et le secrétariat n'ont pas ménagé leur énergie pour faire reconnaître haut et loin la qualité des spectacles romands et ajuster les voies et moyens pour y parvenir.

On rappellera encore que notre association financera la première année de la sélection suisse en Avignon sans moyens supplémentaires. Afin de ne pas affaiblir le dispositif général, il a été décidé de ne pas soutenir les spectacles qui séjourneraient en Avignon sans faire partie de la sélection. Si cette option risque de mécontenter les compagnies qui feront de toute façon le déplacement, elle aura le mérite de profiler de manière plus précise la présence suisse dans le cadre du festival.

Au cours des prochaines années, l'action de la CORODIS visera donc à augmenter ses ressources financières pour atteindre les ambitions qu'elle s'est fixée. La recherche de nouveaux membres et les demandes d'augmentation des contributions pour le budget 2017 devront lui permettre de desserrer l'étau et de redonner du souffle à ses initiatives.



Zsuzsanna Béri, Présidente



Karine Grasset, Secrétaire générale

VIII. ANNEXES

IX. COMPTES 2015

CHARGES	Budget 2013	Comptes 2013	Activités réalisées 2013	Budget 2014	Comptes 2014	Activités réalisées 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Activités réalisées 2015
Activités et soutiens	282'000.00	260'342.28	729'703.28	296'287.80	329'231.12	931'835.00	300'735.01	309'438.91	967'438.91
Soutiens financiers aux producteurs	220'000.00	200'000.00	673'361.00	219'000.00	260'800.00	875'370.00	233'000.00	226'700.00	884'700.00
Fds producteurs confirmés & institutionnels			510'161.00		106'500.00	706'500.00	50'000.00	6'200.00	656'200.00
Fonds producteurs émergents	22'000.00	155'200.00	155'200.00	219'000.00	139'870.00	139'870.00	183'000.00	220'500.00	220'500.00
>> Report pour dotation - Fonds émergents		44'800.00			14'430.00				
Soutien SSA			8'000.00			29'000.00			8'000.00
Activités de promotion, mise en réseau	7'000.00	4'863.35	863.35	11'500.00	14'796.21	6'568.81	17'000.00	18'843.05	18'843.05
Fonds de promotion réseau	5'000.00	0.00	0.00	10'000.00	5'772.60	5'772.60	15'000.00	17'288.30	17'288.30
>> Report pour dotation Fonds promotion réseau		4'000.00			8'277.40				0.00
Salons d'artistes	2'000.00	863.35	863.35	1'500.00	796.21	796.21	2'000.00	1'554.75	1'554.75
Promotion des spectacles PLATEAUX.CH	55'000.00	42'778.93	42'778.93	55'787.80	48'634.91	48'634.91	45'735.01	51'813.69	51'813.69
Promotion du spectacle romand PLATEAUX.CH	55'000.00	42'778.93	42'778.93	55'787.80	48'634.91	48'634.91	45'735.01	51'813.69	51'813.69
Promotion des spectacles AVIGNON	0.00	12'700.00	12'700.00	10'000.00	5'000.00	1'261.28	5'000.00	12'082.17	12'082.17
Projet Avignon		12'700.00	12'700.00	10'000.00	1'261.28	1'261.28	5'000.00	12'082.17	12'082.17
>> Report pour dotation Projet Avignon					3'738.72				
Gestion du concours Label+ théâtre romand									
Inclus dans les frais de fonctionnement de la CORODIS									
Frais des commissions	24'000.00	16'719.15	16'719.15	23'000.00	15'575.44	15'575.44	17'000.00	21'434.20	21'434.20
Frais de déplacement de la commission émergents	8'000.00	6'138.75	6'138.75	8'000.00	5'127.20	5'127.20	6'000.00	11'142.00	11'142.00
Indemnités et frais de la commission émergents	8'000.00	6'186.00	6'186.00	8'000.00	5'654.52	5'654.52	6'000.00	5'569.80	5'569.80
Indemnités et frais commission confirmés Loterie Romande	8'000.00	4'394.40	4'394.40	7'000.00	4'793.72	4'793.72	5'000.00	4'722.40	4'722.40
Frais d'administration	163'000.00	172'621.42	172'621.42	185'100.00	185'104.76	179'464.43	202'636.45	202'181.70	202'181.70
Salaires administration	93'600.00	93'600.00	93'600.00	110'770.83	111'447.85	111'447.85	120'900.00	120'900.00	120'900.00
Charges sociales	16'848.00	16'790.28	16'790.28	19'938.75	20'186.95	20'186.95	21'948.10	21'889.35	21'889.35
Honoraires de la fiduciaire	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	1'624.00	1'624.00
Loyer	10'000.00	9'960.00	9'960.00	10'000.00	10'020.00	10'020.00	10'020.00	10'080.00	10'080.00
Fournitures, photocopies	4'000.00	3'233.80	3'233.80	4'000.00	2'483.55	2'483.55	3'000.00	2'102.89	2'102.89
Téléphone - fax - internet	2'000.00	1'008.60	1'008.60	2'000.00	1'368.45	1'368.45	1'500.00	1'989.63	1'989.63
Frais postaux	1'500.00	1'022.60	1'022.60	1'500.00	1'225.70	1'225.70	1'500.00	303.50	303.50
Frais de communication	10'000.00	7'735.10	7'735.10	4'000.00	387.07	387.07	4'000.00	2'043.92	2'043.92
Frais de déplacements	5'000.00	5'526.92	5'526.92	5'000.00	5'222.81	5'222.81	6'000.00	5'385.69	5'385.69
Assemblée générale	1'000.00	2'031.00	2'031.00	1'500.00	1'542.10	1'542.10	1'500.00	987.25	987.25
Frais bancaires	200.00	234.87	234.87	200.00	361.69	361.69	200.00	345.62	345.62
Frais de séance	1'500.00	344.25	344.25	1'000.00	405.84	405.84	1'000.00	276.10	276.10
Divers	1'352.00	434.00	434.00	1'190.42	464.98	464.98	1'428.02	634.95	634.95
Documentation, Matériel & programmes informatiques	4'000.00			3'000.00	2'987.77	2'987.77	7'640.33	3'296.05	3'296.05
Elaboration base de données COROGEST					4'359.67	4'359.67		8'761.70	8'761.70
>> Report pour dotation - élaboration COROGEST		10'000.00	10'000.00		5'640.33				
Contribution PLATEAUX.CH	10'000.00	13'000.00	13'000.00	14'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	16'478.88	16'478.88
Contribution projet Avignon		5'700.00	5'700.00	5'000.00		0.00	5'000.00	5'082.17	5'082.17
Totaux	469'000.00	449'682.85	919'043.85	504'387.80	529'911.32	1'126'874.87	520'371.46	533'054.81	1'191'054.81

PRODUITS	Budget 2013		Comptes 2013		Activités réalisées 2013		Budget 2014		Comptes 2014		Activités réalisées 2014		Budget 2015		Comptes 2015		Activités réalisées 2015	
	1'000.00	5'000.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Divers	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Intérêts	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Divers	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Rectification sur attributions antérieures	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Report pour dotation Fonds émergents	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Report pour dotation Fonds promotion réseaux	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Report pour dotation Projet Avignon	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Report pour dotation Base de données - COROGEST	500.00	500.00	3'543.74	24.94	24.94	3'543.74	100.00	19.21	600.00	62'292.74	62'292.74	19.21	62'292.74	32'636.45	100.00	37'825.00	37'825.00	1.15
Cantons	238'000.00	238'000.00	238'000.00	238'000.00	238'000.00	238'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00	248'000.00
Berne	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00	13'000.00
Fribourg	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Genève	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00	65'000.00
Jura	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Neuchâtel	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Vallais	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Vaud	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Villes	140'000.00	140'000.00	134'300.00	134'300.00	134'300.00	134'300.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00	148'500.00
Bienne	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Bulle	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Carouge	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Delémont	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Agglomération de Fribourg (Villars sur Glâne en 2011)	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00
Fribourg	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Genève	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00
La Chaux-de-Fonds	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00
Lausanne	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00
Martigny	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Morges	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Meyrin	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Monthey	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00
Morges	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Neuchâtel	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Nyon	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Renss	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Sierre	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Sion	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Vevey	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Yverdon-les-Bains	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00
Activités	90'000.00	90'000.00	90'478.81	608'639.81	608'639.81	608'639.81	107'287.80	107'287.80	90'134.91	90'134.91	719'134.91	719'134.91	93'235.01	107'395.86	107'395.86	765'395.86	765'395.86	765'395.86
Loterie romande	30'000.00	30'000.00	30'000.00	540'161.00	540'161.00	540'161.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	630'000.00	630'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	680'000.00	680'000.00	680'000.00
Loterie Romande / fonds confirmés (hors compte)	30'000.00	30'000.00	30'000.00	540'161.00	540'161.00	540'161.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	630'000.00	630'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	680'000.00	680'000.00	680'000.00
Loterie Romande / participation aux frais de gestion	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
SSA	0.00	0.00	0.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	0.00	0.00	<									

X. SOUTIENS ACCORDÉS AUX PRODUCTEURS

FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMÉS ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS- LOTÉRIE ROMANDE			
DATE	PRODUCTEUR	TITRES DES SPECTACLES	ACCORDÉ
24.03.2015	MadMoiselle MCH	Silver, Le Triomphe de la renommée, Froufrou, Patricia Poses by the Pop Machine	7'000.00
24.03.2015	Théâtre Frenesi	Opéra mobile	5'000.00
24.03.2015	Cie Nicole Seiler	Wilis, Shiver, Un acte sérieux, Living-room dancers	18'000.00
24.03.2015	2b company	Recital, Western dramedies, Conférence de choses, Chorale	7'000.00
24.03.2015	Cie 7273	Nil, Tarab, Listen & Watch, Beyrouth 1995	29'000.00
24.03.2015	Les Batteurs de Pavés	Les 3 mousquetaires	14'000.00
24.03.2015	Argos Théâtre	Bourlinguer	5'000.00
24.03.2015	Production E - Collectif Utopia	Les Brigands	12'000.00
24.03.2015	Cie Greffe	Ion	9'000.00
24.03.2015	Cie Marin	Le menteur	12'000.00
24.03.2015	Théâtre Spirale	Eldorado	15'000.00
24.03.2015	Cie NUNA	Tac.Tac	2'000.00
24.03.2015	Sautecroche	Sautecroche aux petits oignons	17'000.00
26.06.2015	Cie Frédéric Recrosio	Rater, mollir et narguer la faucheuse	6'000.00
26.06.2015	Comédie de Genève	L'Opéra de quat'sous	30'000.00
26.06.2015	Le Guignol à roulettes	Derrière chez moi	4'000.00
26.06.2015	L'Outil de la Ressemblance	D'acier	12'000.00
26.06.2015	Les Célébrants, cie de théâtre	Frères ennemis	6'000.00
26.06.2015	Cie Ad-apte	La Disparition du Cancre	4'000.00
26.06.2015	Cie de l'Estuaire	Force 1	2'500.00
26.06.2015	Cie Philippe Saire	Black-Out	25'000.00
26.06.2015	Cie La Bocca della Luna	Bleu pour les oranges, rose pour les éléphants	8'000.00
26.06.2015	Théâtre des Osses	Les acteurs de bonne foi	12'000.00
26.06.2015	Cie STT	L'Usage du monde, Oblomov, Je me mets au milieu mais laissez-moi dormir, Une femme sans histoire	50'000.00
26.06.2015	L'Ôdieuse compagnie	Mademoiselle Werner	5'000.00
26.06.2015	Cie Gilles Jobin	Quantum	25'000.00
26.06.2015	Cie József Trefeli	Lift, Jinx 103	3'500.00
26.06.2015	MadMoiselle MCH association	Le Triomphe de la renommée	3'500.00
26.06.2015	Cie Marin	La Corneille	10'000.00
26.06.2015	*Melk Prod. / Marco Berrettini	iFeel2	5'000.00
26.06.2015	Théâtre de l'Ecrou	Wild West Women	7'000.00
26.06.2015	Le Magnifique Théâtre	12 hommes en colère	30'000.00
26.06.2015	Cie Ioannis Mandafounis	ApersonA, Twisted Pair	7'000.00
26.06.2015	Cie Extrapol	Molière-Montfaucon 1-1	4'000.00
26.06.2015	Un air de rien	Sallinger	10'000.00
26.06.2015	Les Artpenteurs	Le Revizor, Le Roi Lear	20'000.00
26.06.2015	Cie Sturmfrei	Tragedy reloaded	11'000.00
18.11.2015	TPR - Beau Site	Sils-Kaboul, Les aventures de Huckelberry Fin, Une Eneide	15'000.00
18.11.2015	Cie des Ombres	Haute-Autriche, Tout ira bien, Nous sommes tous des pornstars	12'000.00
18.11.2015	Théâtre de l'Ecrou	Le Nez (NOSS)	4'000.00
18.11.2015	Le Petit Théâtre	Je m'appelle Jack	4'500.00
18.11.2015	Ass. Dreams come true - Yan Duyvendak	Please, Continue (Hamlet), Sound of music, Retrospective performances courtes	22'000.00
18.11.2015	Théâtre des Osses	L'Illusion comique, Le garçon du dernier rang	16'000.00

18.11.2015	L'Efrangeté - Sylviane Tille	Contes abracadabrats	20'000.00
18.11.2015	Prod. CréaAct / Cie Karim Slama	Titeuf, Le Spectacle	15'000.00
18.11.2015	Cie Les Faiseurs de Rêves	Tripes, L'improbable est possible... J'en suis la preuve vivante!	4'000.00
18.11.2015	Cie De Facto	Jérémy Fisher, Trois hommes dans un bateau sans oublier le chien	20'000.00
18.11.2015	L'Alakran	Kairos, sisyphes et zombies, Quart d'heure de culture métaphysique	10'000.00
18.11.2015	Delgado Fuchs, Ass. Goldtronics	Manteau long en laine marine..., Latex Remix	9'000.00
18.11.2015	Neopost Foofwa	/Utile: Redonner Corps	9'000.00
18.11.2015	Cie de nuit comme de jour	Le Baiser et la morsure	8'200.00
18.11.2015	Cie LINGA	Falling Grace, The light project, Tabula	15'000.00
18.11.2015	Cie Où sommes-nous	Music-Hall	5'000.00
18.11.2015	Théâtre Spirale	Les Larmes des hommes, The Stones	15'000.00
			656'200.00

FONDS POUR COMPAGNIES ÉMERGENTES

DATE	PRODUCTEUR	TITRES DES SPECTACLES	ACCORDÉ
26.03.2015	Ingoodcompany	X minutes	20'000.00
26.03.2015	L'Hydre Folle	Inventaires	5'000.00
26.03.2015	Association Brøccøliwald	Last Plays	7'000.00
26.03.2015	Cie Selma 95	Chambre d'amis	12'000.00
26.03.2015	Cie Champs d'actions	Les 3 petits cochons	7'000.00
26.03.2015	Le Thaumatrope	B.L.A.S.T.E.D, Gulliver	16'000.00
26.03.2015	Cie Emilie Charriot	King Kong Théorie	5'000.00
26.03.2015	Devon	Hysteria	7'500.00
26.03.2015	Théâtre L'Articule	Super Elle	4'000.00
26.03.2015	Collettivo Spettatori	Menu McBeth	6'000.00
11.06.2015	Cie Sugar Cane	Figaroh !	18'000.00
11.06.2015	Cie Voix Publique	Paradise Now !	10'000.00
11.06.2015	Cie Emilie Charriot	King Kong Théorie	15'000.00
11.06.2015	Cie de l'Ovale	Lou	10'000.00
11.06.2015	Cie Apsara	Les papiers de l'amour	6'000.00
11.06.2015	K7 Productions	Blockbuster	5'000.00
11.06.2015	la.la.la compagnie	Le Café des Voyageurs	6'000.00
13.11.2015	Cie Superprod	La Maladie de la Famille M.	12'000.00
13.11.2015	Cie Camastral	Le voyage d'Alice en Suisse	13'000.00
13.11.2015	Boll & Roche Cie	Obsession	8'000.00
13.11.2015	Cie Le Cabinet des Curiosités	Caravelle 2/3	3'000.00
13.11.2015	Viande hachée des Grisons	Un Album	12'000.00
13.11.2015	Bilbao Théâtre	Strange Desire	13'000.00
			220'500.00

FONDS DE PROMOTION RÉSEAU

	FRAKT'	Foyer moderne! Guide pratique	5'000.00
	Association Brøccøliwald	Tschägg	2'790.00
	Collectif sur un malentendu	Tristesse animal noir	3'759.00
	Think Tank Théâtre	Cheer Leader	5'000.00
	L'Efrangeté - Sylviane Tille	Contes abracadabrats	557.80
	Association Sam-Hester	Une femme au soleil	181.50
			17'288.30

SOUTIEN SSA À LA PROMOTION INTERNATIONALE DES SPECTACLES D'AUTEURS SOCIÉTAIRES

	Cie Frédéric Recrosio	Rater, mollir et narguer la faucheuse	8'000.00
			8'000.00

XI. EVALUATION DES RÈGLEMENTS 2013 & EVOLUTION DES FONDS
DE SOUTIEN AUX TOURNÉES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	31
I. ÉVALUATION DES REGLEMENTS 2013	32
1. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS : CE QUI A CHANGÉ	32
2. COMPARAISON ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX REGLEMENTS	34
3. COMMENTAIRE	35
4. CONCLUSION	37
5. OBSERVATION DES DEMANDES DE SOUTIEN ENTRE 2010-2012 ET 2013-2015	38
II. OBSERVATION APPROFONDIE DES FONDS ENTRE 2013 ET 2015	35
1. LE FONDS POUR COMPAGNIES EMERGENTES	35
2. LE FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMÉES ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS - LOTERIE ROMANDE	37
3. CONCLUSION	38
III. ÉVOLUTION DES FONDS DE SOUTIEN AUX TOURNÉES	39
1. UN FONDS UNIQUE	39

INTRODUCTION

Le besoin de faire évoluer les règlements s'est senti alors que la CORODIS approchait de ses 20 ans d'existence. Il est né de la nécessité d'adapter les méthodes de soutien pour les mettre en phase avec l'évolution des pratiques et l'état de la diffusion. En effet, une partie des critères d'attribution ne semblait plus adaptée : les commissions se trouvaient régulièrement en porte-à-faux face à certaines demandes et manquaient d'appui, en cas de surabondance de demandes, pour prioriser les soutiens.

L'évolution des règlements s'appuyait notamment sur la volonté de :

- Cesser de soutenir les organisateurs, tâche considérée comme de la compétence exclusive des villes et des cantons ;
- Clarifier la distinction entre « création » et « diffusion » et leurs subventionnements ;
- Améliorer les possibilités de soutien des producteurs diffusant plusieurs spectacles de leur répertoire dans une même période ;
- Apporter des critères d'appréciation aux membres des commissions pour leur permettre de prioriser les soutiens ;
- Cesser de visionner les spectacles des producteurs confirmés et institutionnels reconnus comme professionnels avec un travail de qualité ;
- Porter une attention particulière sur les compagnies émergentes considérant leurs difficultés à trouver des partenaires de création et des lieux d'accueil pour les tournées ;

Lors de l'assemblée générale 2015, les membres de la CORODIS ont demandé au comité de procéder à une évaluation des règlements après trois années complètes d'application et de proposer une évolution le cas échéant. Ils ont également demandé au comité de considérer la possibilité de réunir comptablement les moyens des deux fonds pour n'avoir qu'une ligne au budget nommée « Soutiens aux tournées », avec des règlements distincts pour producteurs émergents et confirmés.

Pour évaluer l'impact des règlements 2013, nous avons :

- comparé anciens et nouveaux règlements pour distinguer ce qui a changé ;
- observé les différences entre les demandes de soutiens reçues dans les trois années précédant leur entrée en vigueur (2010-2012) et les trois années la suivant (2013-2015) afin d'évaluer l'impact de ces changements ;
- étudié plus précisément le fonctionnement des fonds entre 2013 et 2015 ;
- sondé les commissions sur l'application des règlements dans leur pratique.

Le comité s'est penché sur tous ces éléments pour proposer une amélioration de notre système de soutien aux tournées. Il a rencontré la Loterie Romande pour sonder la faisabilité d'un fonds unique et d'une mise en commun des moyens. Celle-ci s'est montrée favorable et la mise en commun des ressources a pu démarrer dès 2016. Le comité s'est ensuite engagé dans une réflexion sur les besoins d'évolution des règlements dont il vous fait part en fin de document.

I. EVALUATION DES REGLEMENTS 2013

1. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS : CE QUI A CHANGÉ

LES BÉNÉFICIAIRES

- La CORODIS ne soutient plus les organisateurs depuis 2013. Elle soutient exclusivement les producteurs de spectacles.
- Les producteurs sont désormais catégorisés en « émergents » ou « confirmés » en fonction du nombre de productions réalisées et du nombre d'années d'activité ;
- Il n'y a plus perméabilité entre les Fonds si bien qu'un producteur confirmé qui n'a pas 3 lieux de tournée ne peut plus demander de soutien sauf s'il se produit dans un lieu lui offrant une visibilité exceptionnelle.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- L'engagement des lieux de tournée déterminants pour l'admissibilité d'une demande de soutien (la majorité des lieux mais au moins 2 pour les émergents, et 3 pour les confirmés) doit être artistique (programmation) et financier (achat) ;
- Les lieux qui accueillent les tournées à la recette ne sont pas considérés comme déterminants pour l'admissibilité d'une tournée. Ils peuvent toutefois appartenir à une tournée soutenue si celle-ci est admissible grâce à d'autres lieux ;
- La CORODIS n'exige plus un nombre minimum de cantons pour admettre une tournée. Cet ancien critère d'admissibilité est devenu critère d'appréciation ;
- Les producteurs confirmés qui ont plusieurs spectacles de leur répertoire en tournée peuvent maintenant présenter une demande pour l'ensemble des spectacles même si l'un d'eux seulement remplit les critères d'admissibilité (3 lieux avec engagement artistique et financier).

LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Seules les compagnies émergentes font l'objet de visionnement désormais. Le critère d'appréciation de la commission du Fonds pour ces émergentes est prioritairement artistique.
- La commission du Fonds pour compagnies confirmées et producteurs institutionnels dispose désormais d'appuis plus solides pour fonder ses décisions. Des critères d'appréciation mettent en avant le rayonnement intercantonal et/ou international des tournées, les conditions professionnelles de leur réalisation et leur impact potentiel sur l'avenir artistique des producteurs. Ces critères permettent de prioriser les soutiens en cas de surabondance de demandes.
- La circulation des spectacles entre les cantons romands étant jugée satisfaisante, ce critère d'admissibilité est devenu critère d'appréciation offrant un assouplissement des critères d'admissibilité et permettant une priorisation des soutiens par les commissions.

LE MODE OPÉRATOIRE

- Les deux commissions se réunissent de manière plus régulière : trois fois par année contre 1 fois pour le Fonds sans visionnement et 4 fois pour le Fonds avec visionnement avant 2013. Les délais de dépôt des dossiers sont fixes désormais alors qu'ils étaient variables auparavant et changeaient chaque année.

LE LEXIQUE

La modification des règlements s'est accompagnée de la définition d'un grand nombre de termes usuels dans le domaine, à commencer par ceux de création et de diffusion. Le lexique est un document de référence voué à évoluer.

La CORODIS, les villes et les cantons qui la constituent, et plus récemment la Loterie Romande s'accordent désormais pour considérer que la création prend fin après la dernière représentation jouée dans le lieu de la création. La diffusion commence au moment où le spectacle quitte son lieu de création pour aller se présenter ailleurs.

Le budget de création comprend donc les représentations données dans le lieu de création. Le budget de diffusion comprend les frais des représentations à partir du deuxième lieu.

2. COMPARAISON ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX REGLEMENTS

Avec Visionnement 1993-2012		Sans Visionnement 2001-2012
<p>Soutien aux producteurs</p> <p>a. 2 lieux pour un minimum de 20 représentations (y.c. le lieu de création) / ou</p> <p>b. 3 trois lieux, quel que soit le nombre de représentations (y.c. le lieu de création), dans au moins deux cantons ou un canton et un pays étranger / ou</p> <p>c. 1 manifestation exceptionnelle, telle qu'un festival, en Suisse ou à l'étranger.</p> <p>Soutien aux organisateurs Un organisateur accueille un spectacle romand, mais le prix d'achat dépasse ses possibilités financières.</p>	Perméabilité	<p>Soutien aux producteurs</p> <p>a. 4 lieux dans trois cantons ou 4 lieux dans deux cantons et un pays étrangers (y.c. le lieu de création) ;</p> <p>b. Les charges du budget de diffusion doivent être couvertes et garanties à hauteur de 60% minimum au moment de la requête.</p>
<p>Condition Visionnement préalable du spectacle</p>		
<p>Traitement 4 commissions par année</p>		<p>Traitement 1 commission par année en juillet</p>
<p>Par spectacle romand, la CORODIS entend un spectacle dont la création a été réalisée en Suisse romande et majoritairement financée par des organismes romands.</p>		

Emergents 2013		Confirmés 2013
<p>Soutien aux producteurs</p> <p>a. 2 lieux (à l'exclusion du lieu de création). L'engagement de ces lieux doit être artistique (programmation) et financier (achat, préachat, coproduction). Si la tournée compte plus de 2 lieux, la majorité de ceux-ci doit répondre au double engagement artistique et financier défini ci-dessus / ou</p> <p>b. 1 lieu offrant une visibilité exceptionnelle.</p>	Imperméabilité	<p>Soutien aux producteurs</p> <p>a. 3 lieux (à l'exclusion du lieu de création). L'engagement de ces lieux doit être artistique (programmation) et financier (achat, préachat, coproduction). Si la tournée compte plus de trois lieux, la majorité de ceux-ci doit répondre au double engagement artistique et financier défini ci-dessus. / ou</p> <p>b. 1 lieu offrant une visibilité exceptionnelle.</p> <p>c. La tournée de plusieurs spectacles du répertoire dans une même période (12 mois) : l'un d'entre eux au moins remplit les conditions du point a.</p>
<p>Conditions Visionnement préalable du spectacle La CORODIS considère une compagnie comme ÉMERGENTE jusqu'à son 5ème spectacle professionnel et, en principe, sa septième année d'activité depuis la première représentation du premier spectacle.</p>		<p>Conditions La CORODIS considère une compagnie comme confirmée dès son 6ème spectacle professionnel pour autant qu'elle ait, en principe, 7 ans d'activités depuis la première représentation du premier spectacle.</p>
<p>Traitement 3 commissions par année</p>		<p>Traitement 3 commissions par année</p>
<p>Par spectacle, il est entendu toute production théâtrale ou chorégraphique réalisée par des professionnels et présentée à un public. Par tournée, la CORODIS entend la période qui s'ouvre dès que le spectacle quitte son lieu de création pour être présenté dans un autre lieu, jusqu'à sa dernière représentation.</p>		

3. COMMENTAIRE

Y A-T-IL EU UN DURCISSEMENT DES CONDITIONS D'ACCÈS À UN SOUTIEN ?

Les conditions d'admissibilité sont plus exigeantes en termes de professionnalisme car la CORODIS demande l'engagement artistique et financier de la majorité des lieux d'accueil des spectacles. De cette manière, elle s'assure de la faisabilité financière de la tournée, ainsi que du professionnalisme des conditions de présentation du spectacle et d'accueil du public.

En revanche, elles se sont assouplies pour les producteurs qui présentent plusieurs spectacles de leur répertoire en tournée. En effet, lorsqu'un spectacle remplit les critères, il permet l'admissibilité d'une ou plusieurs autres pièces du même producteur. Celui-ci peut ainsi être soutenu en une seule fois pour l'ensemble de ses spectacles en diffusion.

Y A-T-IL EU BAISSÉ DES DEMANDES OU DES TOURNÉES SOUTENUES ?

Le tableau en page 10 nous permet de constater que la CORODIS a admis moins de demandes de soutien depuis l'entrée en vigueur des nouveaux règlements mais qu'elle a soutenu davantage de spectacles et davantage de producteurs en tournée.

- Requêtes admises : en moyenne 106 requêtes par an entre 2010 et 2012 contre une moyenne de 94 par an entre 2013 et 2015.
- Spectacles soutenus : 72 en moyenne par an entre 2010 et 2012 contre 92 dans la seconde période.
- Producteurs soutenus : 55 producteurs en moyenne par année avant 2013 contre 68 après 2013.

Ainsi, les nouveaux règlements ont-ils permis de réduire le nombre de demandes admises tout en augmentant le nombre de producteurs et de spectacles soutenus.

Ce constat est positif car il permet aux producteurs de concentrer leurs demandes au lieu de les multiplier. Les producteurs qui tournent plusieurs spectacles de leurs répertoires jouissent de conditions d'admissibilité facilitées.

LES NOUVEAUX CRITÈRES ONT-ILS EXCLU DES PRODUCTEURS ?

Entre 2010 et 2012, la CORODIS a admis les demandes de 145 producteurs romands différents. Entre 2013 et 2015 elle a admis les requêtes de 175 producteurs romands différents soit 30 producteurs de plus.

Sur les 145 de la première période, 58 n'ont plus présenté de demandes admissibles après 2013, 87 ont continué à présenter des demandes admissibles. En revanche, 88 nouveaux producteurs, (c'est-à-dire n'apparaissant pas entre 2010 et 2012), ont présenté des demandes admissibles depuis 2013.

Ces chiffres nous permettent de noter l'important renouvellement des producteurs romands (quoique les 88 producteurs apparus depuis 2013 ne soient pas tous des émergents). Certains producteurs n'ont plus présenté de demande à compter de 2013. Toutefois un nombre plus important de compagnies a soumis une requête. L'évolution des critères d'admissibilité semble donc en phase avec l'évolution de la diffusion des producteurs romands.

QU'EN EST-IL DU NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS SOUTENUES ?

Le nombre annuel de représentations soutenues après 2013 est en moyenne inférieur aux années précédentes. Ceci s'explique par le fait que jusqu'à la fin 2012, les représentations données dans les

lieux de création étaient comptées et incluses dans les tournées (dès la deuxième représentation du spectacle). Ceci a changé en 2013 considérant que les représentations données dans le lieu de création appartiennent au financement de la création. La CORODIS n'entre en matière qu'à compter du deuxième lieu de représentation.

La comparaison du nombre de représentation par spectacle soutenu n'est donc pas significative dans ce tableau.

QU'EN EST-IL DE L'ASPECT FINANCIER ?

Le montant moyen demandé à la CORODIS par représentation ne cesse d'augmenter.

En effet, on passe d'un montant moyen demandé équivalent à 735.- par représentation en 2010 à un montant de 1'019.- en 2015 soit une hausse de 38% en 6 ans. Ceci témoigne des attentes toujours plus fortes des producteurs à l'endroit de la CORODIS pour le financement de leurs tournées.

Il serait utile d'observer l'évolution du montant des cachets versés par les organisateurs et la proportion couverte par ceux-ci dans l'économie des tournées. Il semble que les conditions se durcissent pour les producteurs, également en Suisse romande. Une étude approfondie de cette question serait utile.

Les moyens investis par la CORODIS dans le soutien aux producteurs ont beaucoup augmenté en parallèle : d'un montant disponible de 640'000.- en 2010, on est passé à 876'700.- en 2015 (+37% entre 2010 et 2015).

Toutefois, il serait utile de signifier une limite à ce que les producteurs peuvent attendre de la CORODIS car ses moyens ne lui permettront pas de continuer à augmenter ainsi.

QUID DES LIEUX ROMANDS QUI NE PAIENT PAS DE CACHET

La modification des règlements a créé une situation inconfortable pour les théâtres suisses romands qui ne sont pas en mesure de payer des cachets et accueillent les spectacles en échange d'un partage des recettes. C'est le cas du Pulloff à Lausanne, de l'Alchimic et du Galpon à Genève, d'Interface à Sion notamment. Ces lieux peuvent accueillir des tournées soutenues par la CORODIS mais ne sont pas validants pour l'admissibilité des requêtes.

Par cette exigence la CORODIS s'assure de la faisabilité financière de la tournée. Dans les lieux qui accueillent les spectacles à la recette, les producteurs prennent de gros risques financiers. Or, la CORODIS n'est généralement pas en mesure de compenser dans son intégralité la part déficiente de l'organisateur.

La CORODIS s'efforce de soutenir des tournées financièrement réalisables qui permettent aux professionnels impliqués d'être rémunérés pour leur travail et aux spectacles d'être présentés dans des conditions professionnelles.

Par cette exigence la CORODIS cherche également à s'assurer que les conditions de présentation et de promotion du spectacle, et les conditions d'accueil du public soient professionnelles. En effet, ce critère ne concerne pas que les lieux romands mais tous les lieux dans le monde où les producteurs pourraient jouer à la recette. Lieux dont les commissions ne connaissent pas l'espace, ni la direction, ne savent pas dans quelles conditions les spectacles sont présentés ou promus.

Le comité s'est longuement penché sur ce problème qui soulève d'importantes questions. Après plusieurs séances de discussion, il a décidé de ne pas assouplir les critères à ce propos. En effet, il a considéré que :

- L'objectif de la CORODIS est de favoriser le professionnalisme de la diffusion ;
- La CORODIS ne peut se permettre de compenser le manque de moyens des lieux qui ne

peuvent payer des cachets pour les spectacles qu'ils accueillent. Elle n'a pas la mission de réguler le marché ni les ressources pour le faire.

- Elle souhaite encourager les lieux à payer des cachets.
- Le soutien aux lieux est de la compétence des villes et des cantons à travers leur politique culturelle.

Le comité a considéré qu'une fermeté à cet endroit permettrait à moyen terme d'améliorer les conditions d'accueil des spectacles dans ces lieux. D'ailleurs, depuis 2013, deux lieux dans cette situation se sont battus pour parvenir à payer des cachets (Petithéâtre de Sion et théâtre 2.21 de Lausanne) en s'appuyant sur l'exigence de la CORODIS.

4. CONCLUSION

L'adaptation des critères d'admissibilité et d'appréciation des demandes de soutien dans les règlements 2013 témoigne de l'orientation prise par la CORODIS dans sa volonté de soutien à la diffusion :

La priorité est au professionnalisme des tournées (producteurs, organisateurs et conditions de présentations des spectacles).

La priorité est au rayonnement des artistes romands qu'il soit intercantonal ou international. Les spectacles doivent aller à la rencontre des publics au-delà du bassin de population où siège le producteur. Celui-ci est encouragé à tisser de nouveaux liens, à étendre son réseau et son périmètre de tournée. La CORODIS a parallèlement développé plusieurs outils pour accompagner et faciliter ces démarches comme le Fonds de promotion réseaux, le site de promotion des spectacles PLATEAUX.CH et la Sélection suisse en Avignon notamment.

5. OBSERVATION DES DEMANDES DE SOUTIEN ENTRE 2010-2012 ET 2013-2015

	Anciens règlements			Nouveaux règlements		
	Fonds avec visionnement et sans visionnement			Fonds "émergents" et Fonds "Confirmés"		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de requêtes reçues	119	109	135	103	113	117
Nombre de requêtes non-admises/annulées	13	14	17	18	15	17
Requêtes admises en commission						
Nombre de requêtes admises en commissions	106	95	118	85	98	100
Total demandé par les requêtes admises en commission	fr. 1'355'860.00	fr. 1'431'199.00	fr. 1'401'261.00	fr. 1'175'047.50	fr. 1'597'906.70	fr. 1'659'461.00
Montant moyen requis par les requêtes admises	fr. 12'791.13	fr. 15'065.25	fr. 11'875.09	fr. 13'824.09	fr. 16'305.17	fr. 16'594.61
Nombre de producteurs différents admis 2010-12 / 2013-15			145			175
Producteurs n'ayant plus déposé de requête après 2012			58			
Nouveaux producteurs apparus depuis 2013						88
Nombre de producteurs ayant été admis			87			87
Requêtes soutenues						
Nombre de requêtes soutenues	69	75	90	64	84	77
Total demandé par les requêtes soutenues	fr. 929'782.00	fr. 1'214'544.00	fr. 1'052'750.00	fr. 813'950.00	fr. 1'401'845.70	fr. 1'326'916.73
Total des montants accordés	fr. 644'000.00	fr. 647'500.00	fr. 812'300.00	fr. 664'361.00	fr. 846'370.00	fr. 881'700.00
Nombre de spectacles différents soutenus	66	69	80	70	98	107
Nombre de producteurs différents soutenus	52	58	54	61	71	71
Nombre d'organismes différents soutenus	5	4	8	0	0	0
Nombre de personnes en tournées soutenues	523	633	752	493	753	804
Nombre de représentations soutenues	1'265	1'437	1'394	871	1'421	1'302
Montant moyen demandé par représentation soutenue	fr. 735.01	fr. 845.19	fr. 755.20	fr. 934.50	fr. 986.52	fr. 1'019.14
Montant moyen accordé par représentation soutenue	fr. 509.09	fr. 450.59	fr. 582.71	fr. 762.76	fr. 595.62	fr. 677.19
Nombre moyen de représentations par requête soutenue	18	19	15	14	17	17
Nombre de représentation par spectacle soutenu	19	21	17	12	15	12

II. OBSERVATION APPROFONDIE DES FONDS ENTRE 2013 ET 2015

1. LE FONDS POUR COMPAGNIES EMERGENTES

LES DEMANDES DE SOUTIEN

	2013	2014	2015
Nombre requêtes reçues	36	31	44
Nombre de requêtes admises en commission	34	25	34
Nombre de requêtes soutenues par la commission	19	21	23

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

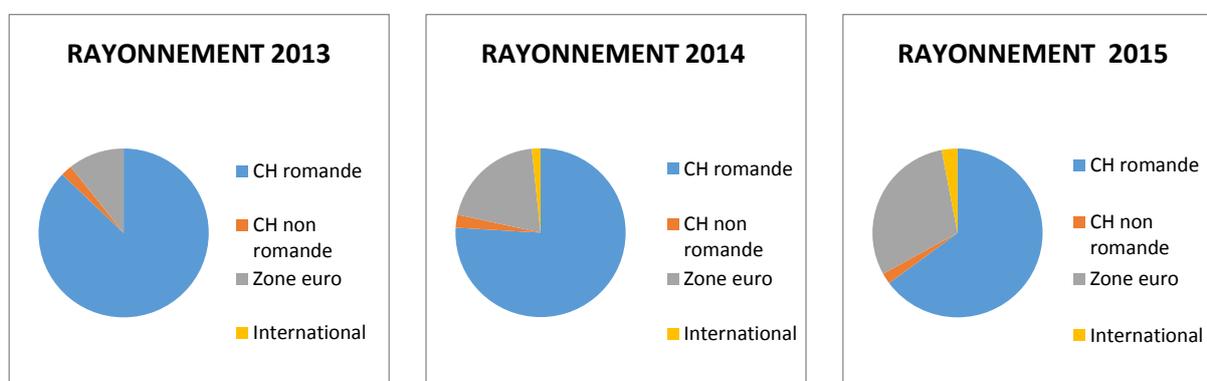
2013 : 34 demandes répondent aux critères d'admissibilité du Fonds et sont présentées à la commission. Elles représentent un montant total de CHF 382'300.-. La commission disposait de 200'000.-. Elle a fait des choix relatifs à la qualité des spectacles, des tournées et au réalisme des budgets. Elle a soutenu 19 requêtes et accordé un total de CHF 154'200.-. Les compagnies soutenues ont reçu 85% des montants demandés en moyenne. Les 44'800.- non dépensés ont été reportés au Fonds « émergents » 2014.

2014 : 25 demandes admissibles pour un montant total de CHF 222'984.-. La commission disposait de 260'000.- (y compris le report 2013), soit une somme d'argent supérieure à ce qui lui était demandé. La commission a fait des choix relatifs à la qualité des spectacles, des tournées et au réalisme des budgets. Elle a accordé un soutien à 21 requêtes et attribué un total de CHF 139'870.-. Les compagnies soutenues ont reçu 76% des montants demandés en moyenne. Il est resté un solde d'un peu plus de 60'000.- reporté au Fonds « émergents » 2015.

2015 : 34 demandes admises pour un montant total de CHF 445'354.-. Compte tenu des années précédentes, le comité avait réduit les ressources du Fonds « émergents » et dégagé 50'000.- de moyens mobiles qui pouvaient, selon les besoins, renforcer l'un ou l'autre des Fonds. Le nombre de demandes était le même qu'en 2013 mais les montants demandés étaient beaucoup plus importants en revanche. La commission avait moins de la moitié du montant demandé à disposition. Elle a été contrainte d'élever son niveau d'exigence. Elle a accordé CHF 225'500.-. Les 23 requêtes soutenues ont reçu 71% des montants demandés en moyenne.

Les chiffres ci-dessus montre que le nombre et le montant des demandes qui parviennent à la CORODIS est extrêmement variable d'une année sur l'autre ce qui demande de gros efforts d'adaptation de la part des commissions et montre l'importance des critères permettant de prioriser les soutiens.

LA CIRCULATION DES SPECTACLES SOUTENUS



2013

2014

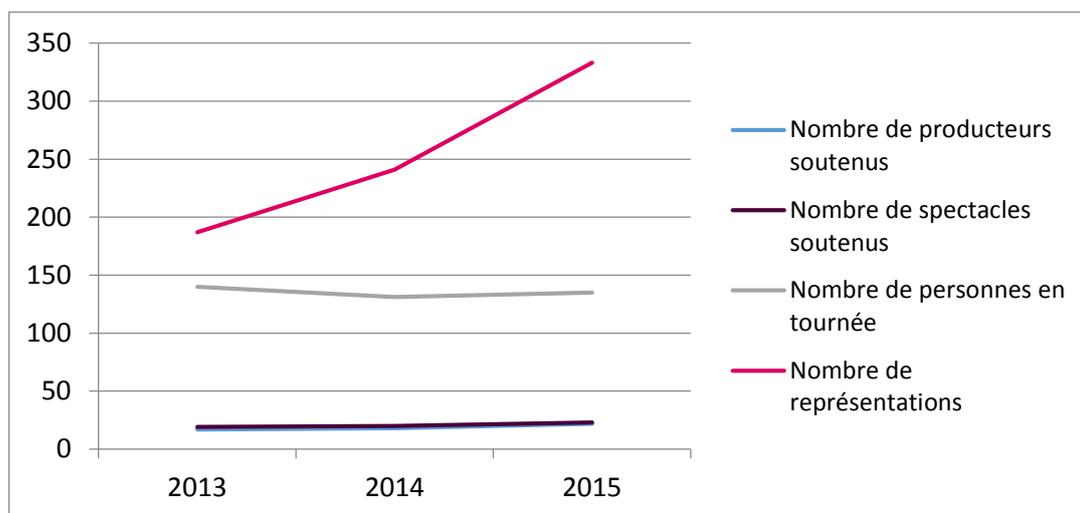
2015

Nombre de représentations soutenues	187	241	333
Suisse romande	163 (87%)	183 (76%)	216 (65%)
Suisse non romande	4 (2%)	6 (2%)	7 (2%)
Représentations à l'étranger	20 (11%)	52 (22%)	110 (33%)
Détail : zone euro	20 (100%)	48 (92%)	100 (82%)
Détail : France	19 (95%)	16 (31%)	90 (92%)
Détail : hors zone euro	0	4 (8%)	10 (9%)

On observe que les compagnies émergentes tournent principalement en Suisse romande et qu'un nombre croissant de représentations y est soutenu (163 en 2013, 216 en 2015). Etant au début de leur parcours, les producteurs émergents ont besoin de s'ancrer dans un territoire pour trouver des partenaires de création. Leurs tournées s'organisent en général dans le prolongement de la création soit dans les lieux de proximité qu'elles ont pu rencontrer et convaincre.

Il est peu fréquent par ailleurs que les émergents reprennent leurs spectacles lors des saisons ultérieures. La durée de ceux-ci se limite donc bien souvent à la première tournée.

DÉTAIL DES SOUTIENS ACCORDÉS



Ce graphique illustre la différence entre 2013 et 2015. Pour un nombre identique de requêtes admises en commission (34), le nombre de représentations a presque doublé entre 2013 et 2015: 187 représentations soutenues en 2013 contre 333 en 2015 (+ 78%). Cela représente 14 représentations en moyenne par demande contre 10 en moyenne en 2013.

2. LE FONDS POUR COMPAGNIES CONFIRMEES ET PRODUCTEURS INSTITUTIONNELS CORODIS - LOTERIE ROMANDE

LES DEMANDES DE SOUTIENS

	2013	2014	2015
Nombre de demandes reçues	60	82	73
Nombre de demandes admises en commission	51	73	66
Nombre de demandes soutenues par la commission	45	63	54

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

2013 : 51 requêtes répondent aux critères d'admissibilité du Fonds et sont présentées à la commission. Elles représentent un total de CHF 792'747.-. La commission disposait de CHF 600'000.- soit 76% du montant demandé par les producteurs et 95% du montant requis par les compagnies qui ont été finalement soutenues. La commission n'a donc pas eu de problème d'argent. Elle a cependant montré la même exigence que d'habitude sur le réalisme des budgets et la qualité des tournées. Elle a accordé CHF 510'161.-. Les compagnies soutenues ont reçu 81 % des montants demandés en moyenne. Le Fonds a fini l'année sur un solde non dépensé de presque CHF 90'000.- qui est resté dans les caisses de la Loterie Romande. C'était la première fois depuis le début de la collaboration.

L'année 2014 a été tout à fait différente. Le nombre de demandes a subitement beaucoup augmenté et le total des montants demandés a presque doublé.

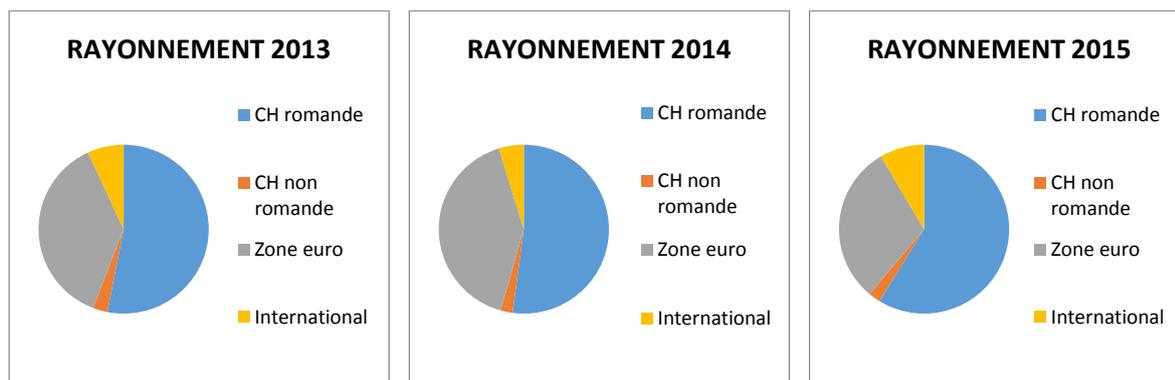
2014 : Les 73 demandes admises représentaient un total de CHF1'374'923.-. La commission disposait de CHF 600'000.- soit 44% du montant requis par les producteurs. Elle a été sous forte pression. Les membres de la commission ont dû prioriser les soutiens. Il est toutefois difficile de ne pas soutenir des tournées de qualité alors que les producteurs prennent des risques financiers.

La CORODIS a dû trouver des solutions pour répondre au mieux à cette situation. Elle a demandé à la CPOR l'autorisation de renforcer les moyens du Fonds (qui était jusqu'alors intégralement financé par la Loterie Romande) par des ressources propres. Elle a également demandé la possibilité de thésauriser à l'avenir un éventuel solde non dépensé sur une période de 3 ans. La CPOR a répondu favorablement à ces demandes.

Pour la première fois, la CORODIS a donc reporté CHF 106'500.- du Fonds « émergents » vers le Fonds « confirmés » pour élever ses moyens. La commission a finalement accordé CHF 706'500.-. Les producteurs soutenus ont obtenu en moyenne 58% du montant demandé.

2015 : Les 66 demandes admises en commission représentaient un total de CHF 1'214'107.-. La commission disposait de 650'000.- (grâce à l'augmentation bienvenue de CHF 50'000.- accordée par la CPOR en 2015) soit 54% du montant requis par les producteurs admis en commission. Elle a été contrainte de prioriser les soutiens là aussi. Les compagnies soutenues ont reçu CHF 656'200 soit 65% des montants demandés en moyenne. La CORODIS n'a pu reporter que CHF 6'200.- du fonds « émergents » vers le fonds « confirmés » car les demandes issues des producteurs émergents ont augmenté de manière significative en 2015.

LA CIRCULATION DES SPECTACLES SOUTENUS



	2013	2014	2015
Nombre de représentations	684	1180	969
Représentations en Suisse romande	363 (53%)	615 (52%)	569 (59%)
Représentations en Suisse non romande	19 (3%)	27 (2%)	22 (2%)
Représentations à l'étranger	302 (44%)	538 (46%)	377 (39%)
Détail: zone euro	255 (84%)	482 (90%)	295 (78%)
Détail: France	197 (68%)	419 (78%)	258 (68%)
Détail : hors zone euro	47 (16%)	56 (10%)	82 (22%)

On observe que la proportion de spectacles donnés à l'étranger augmente chez les « confirmés ». Ces derniers ont un réseau plus développé sur un territoire plus étendu. Ils peuvent avoir plusieurs spectacles de leur répertoire en tournée sur plusieurs saisons et élargir ainsi leur rayonnement.

3. CONCLUSION

L'observation des Fonds entre 2013 et 2015 montre que le nombre et le montant des demandes fluctuent d'une année sur l'autre sans que cela ne puisse être prévisible.

On remarque par ailleurs que les compagnies émergentes sont mieux soutenues en moyenne que les confirmées (58% des montants demandé en 2014 contre 76% pour les émergents – 65% en 2015 contre 71% pour les émergents). En effet, la commission « émergents » subit une disparité moins importante que la commission « confirmés » entre les montants demandés et les moyens à disposition.

Une mise en commun des ressources permettrait de réduire ces écarts et de répartir les moyens de manière plus juste.

III. ÉVOLUTION DES FONDS DE SOUTIEN AUX TOURNÉES

L'examen des années 2013-2015 et les demandes formulées par les membres de la CORODIS lors de l'assemblée générale 2015 ont amené le comité à étudier la solution du Fonds unique. Cette réflexion s'inscrivait dans le contexte de mise en œuvre de la Sélection suisse en Avignon qui exigeait également de trouver des solutions financières.

Le comité a donc pris contact avec la Loterie Romande pour lui proposer une évolution du partenariat.

1. UN FONDS UNIQUE

L'évolution souhaitée devait permettre de :

- Apporter plus de souplesse dans la circulation des moyens entre les Fonds ;
- Parvenir à un meilleur usage des moyens à disposition.

Pour atteindre ces objectifs, le comité a proposé à la Loterie Romande de :

- Fusionner les Fonds émergents et confirmés en un Fonds unique de soutien à la tournée.
- Mettre en commun les ressources financières issues des membres de la CORODIS et celles accordées par la Loterie Romande.
- Maintenir deux règlements distincts pour les émergents et les confirmés ;
- Confier la gestion financière des soutiens à la CORODIS. Jusqu'alors, la Loterie Romande délguait à la CORODIS la compétence d'attribuer les soutiens mais versait elle-même l'argent aux producteurs. La CORODIS devait toutefois assurer le suivi et obtenir les rapports et comptes de tournée des producteurs soutenus.

Concrètement, la proposition était la suivante :

- La Loterie Romande verse le montant octroyé pour l'aide à la tournée à la CORODIS ;
- La CORODIS traite les requêtes et décide des montants accordés ;
- Les lettres d'octroi sont signées conjointement par la Loterie Romande et la CORODIS et portent les deux logos ;
- Cette dernière verse les soutiens aux producteurs et assure le suivi des dossiers. Les 2/3 du montant accordé sont versés au moment de la décision, le solde est versé après réception des comptes et du rapport de tournée.
- La CORODIS remet un rapport annuel à la Loterie Romande précisant l'ensemble des soutiens accordés et la gestion financière du Fonds.

Ce projet a fait l'objet de discussions avec la Loterie Romande entre la fin 2015 et le début de l'année 2016. La Conférence des Présidents des Organes de Répartition de la Loterie Romande (CPOR) a donné son accord pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement avec entrée en vigueur dès 2016.

Le « Fonds unique de soutien aux tournées » est donc une réalité depuis mars 2016.

